

**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 FEVRIER 2009**

**Etaient présents :**

M. Armand Christian, Maire, Président de séance.

Mme Blanc Dominique, MM. Girod Claude, Moutton Gérard, Peray Hervé, adjoints.

MM. Davis Andrew, Duchamp Lilian, Gigi Dominique, Lévrier Bernard, Millet Eric, Piberne Olivier.

**Absents excusés :** Mmes Caretti Brigitte (pouvoir à M.Gigi), Chappuis Pascale, Collet Josiane, Grand Corinne,

MM. Boutin Thierry (pouvoir à M. Piberne Olivier), Debard Jérémie (pouvoir à M. Moutton Gérard).

**Absents :** Mme Marion Mireille, M. Marchand Yves.

**Ouverture de la séance à 19H30.**

**1 –M. LEVRIER Bernard est élu secrétaire de séance à l’unanimité.**

**2. Le Compte-rendu du Conseil municipal du 14 janvier 2009 est approuvé à l’unanimité après la remarque de Mme Blanc concernant le point 6.2.1 : il faut remplacer le mot totem par « caissons lumineux ».**

**3 DELIBERATIONS**

**3.1 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L’EXPLOITATION DE L’AUBERGE COMMUNALE LA FRUITIERE. CHOIX DU DELEGATAIRE.**

Vu les articles L. 1411 – 1 et s. et R. 1411 – 1 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 prescrivant le lancement de la procédure de délégation de service public concernant l’exploitation par affermage de l’auberge communale « La Fruitière »,

Vu le procès verbal de la commission de délégation de service public en date 15 juillet 2008 présentant la liste des candidats admis à présenter une offre (à savoir M. Grand-Clément et la future SARL ACDK Restauration représentée par M. Aouina, Mme Carracedo, M.Dubois et Mme Kowaleski),

Vu le procès verbal de la commission de délégation de service public réunie le 17 septembre 2008 pour l’ouverture des offres,

Vu le procès verbal de la commission de délégation de service public réunie le 30 septembre 2008 pour l’analyse des offres et leur classement et proposant à M. le Maire de négocier avec les deux candidats,

Vu la lettre de M. Grand-Clément en date du 12 novembre 2008 concernant le retrait de sa candidature,

Vu l’offre de la SARL ACDK Restauration (société en cours de constitution) relative à l’exploitation de l’auberge communale,

Vu le rapport de Monsieur le Maire proposant de confier la délégation de service public à l’entreprise ACDK Restauration,

Vu le projet de contrat d’affermage qui pourrait être signée avec la SARL ACDK Restauration pour une durée de 5 (cinq) ans à compter du mois de mars 2009, (date prévisionnelle : le 15 mars 2009).

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le choix de la SARL ACDK Restauration, comme délégataire du service public relatif à l’exploitation de l’Auberge Communale « La Fruitière »,

- Approuver le projet de contrat d’affermage de délégation du service public à intervenir entre la Commune de Peron et la SARL ACDK, pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du mois de mars 2009, (date prévisionnelle : le 15 mars 2009).

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat,
- Charger Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions et de signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- APPROUVE la proposition,
- HABILITE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document s'y rattachant.

**APPROUVÉ A L'UNANIMITE**

### **3.2. MISSIONS, CSPS, CONTROLE TECHNIQUE, ET DE VERIFICATION DE L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HADICAPEES (HAND) POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE PRIMAIRE DE LA FONTAINE (3<sup>ème</sup> tranche).**

Monsieur Le Président rappelle que par délibération en date du 2 octobre 2008, il a été décidé de confier au Groupement STRATES-ECONOMIA-FLUITEC-CHAPUIS STRUCTURE la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de l'Ecole primaire de la Fontaine (3<sup>ème</sup> tranche).

Conformément à la réglementation en vigueur, il est aussi nécessaire de confier une mission de contrôle technique, Coordination en matière de Sécurité et de Protection des Salariés (CSPS), et vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées en fin de travaux (attestation HAND).

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de retenir « BUREAU VERITAS » pour un coût total de mission de 19 820 €HT soit 23 704.72 €TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré :

- DECIDE de retenir « BUREAU VERITAS » dont l'agence est à Pringy 74373 pour les missions suivantes :
  - \*Contrôle technique pour un coût de 11 080 €HT soit 13 251.68 €TTC,
  - \*Coordination en matière de Sécurité et de Protection des Salariés (CSPS), pour un coût de 8 100 €HT soit 9 687.60 €TTC.
  - \*Vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées en fin de travaux (attestation HAND) pour un coût de 640 €HT soit 765.44 €TTC.
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer les contrats de missions à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

**APPROUVÉ A L'UNANIMITE**

### **3.3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL (AMENDES DE POLICE) POUR SECURISATION RUES DU MAIL/DE L'ETRAZ ET PONTS SNCF.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'afin d'améliorer la sécurité routière sur l'ensemble du territoire de notre commune, il a été décidé d'entreprendre un important programme de travaux d'aménagement, portant essentiellement sur la signalisation verticale, horizontale (marquage, panneaux, etc.) et pose de barrières.

Sont concernées à présent :

- o **La rue du Mail** : sécurisation des abords de la maison des sociétés (potelets, balises, panneaux,)
- o **La Vie de L'Etraz** : sécurisation de la voie piétonne d'accès à l'école maternelle-primaire (balises, panneaux),
- o **2 ponts-rails de la ligne Bellegarde-Divonne** : panneaux de signalisation.

Ces aménagements nécessaires, évalués à 2 115.04 €HT (devis SIGNALS, 2M France, CRAPIE,) représentent malgré tout un investissement supplémentaire pour le budget communal.

Par conséquent, afin d'aider au financement de ces travaux de sécurisation, il y aurait lieu de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, au titre des amendes de police.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,  
- **APPROUVE** le programme de travaux tel que présenté pour un montant total estimé à 2 115,04 €HT,  
- **DIT** que son financement a été prévu au budget 2008 opération 43 « sécurisation » par décision modificative,  
- **AUTORISE** le maire, ou à défaut un adjoint délégué, à engager toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil Général de l'Ain pour l'octroi d'une aide financière concernant ce projet, au titre des amendes de police.

***APPROUVÉ A L'UNANIMITE.***

#### **4. POINTS DIVERS :**

##### **4.1. PLU**

4.2.1 M. Le Maire présente à l'assemblée la convention avec la Chambre d'Agriculture pour réaliser un diagnostic agricole lié à l'extension souhaitée de la zone artisanale et commerciale de Pré Munny et de la zone « Sur Anna ». Comme convenu le coût est de 2 152.5 € HT. La commune ne financera que 1 291.5 € HT le solde étant à la charge du Conseil Général et de la Chambre d'Agriculture. Les études sont prévues pour 6 mois.

4.2.2 M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme Comte Patrick concernant le déclassement de parcelles.

##### **4.2. MAISON DES SOCIETES**

- Compte-rendu de la visite du 15/01 de la salle communale des associations de Segny avec « Novade ».  
(Mme Blanc)

##### **4.3. BUDGET**

- Ligne de trésorerie.

En caisse le 2 février 2009 : 293 163.55 €

A ce jour, pour 2009, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

##### **4.4. VOIRIE**

4.4.1. Aménagement de la route de la Plaine à Greny :

Suite à un avis d'appel à la concurrence, M. Le Maire informe l'assemblée que 4 plis ont été reçus. La Commission d'Appel d'Offres se réunira prochainement pour retenir l'entreprise chargée des travaux et une délibération sera proposée au Conseil Municipal de mars pour entériner ce choix.

#### **5 COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

##### **5.1. CCPG**

5.1.1. Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 29 janvier. (M. DAVIS).

5.1.2. Compte-rendu du groupe pays pour l'aménagement de l'espace du 21 janvier (M. ARMAND).

- 40 logements ont été ouverts sur la commune en 2008.

5.1.3. Compte-rendu de l'assemblée générale des amis de la réserve du 23 janvier. (M. GIROD)

5.1.4. Compte-rendu de la réunion pour l'étude du second Programme Local de l'Habitat.

M. Le Maire présente à l'assemblée le diagnostic du 2<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat.

##### **5.2. SIVOS (M. ARMAND) :**

5.2.1. Point sur l'avancement du gymnase.

Hormis les aménagements extérieurs, bordures, enrobé, le planning est respecté.

5.2.2. Compte-rendu de la réunion du Conseil syndical du 17 janvier 2009.

La Caisse des Dépôts et Consignations a été retenue pour un emprunt complémentaire de 265 000 € au taux fixe de 4.47 %, remboursable annuellement et d'une durée de 20 ans.

## **6 COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES**

### **COMMUNICATION**

- Compte-rendu de la réunion du 4 février (Mme BLANC).
- \*Réunion avec la société CGEO pour l'avancement du dépliant communal.
- \*Discussion sur la nouvelle proposition pour la signalétique.

### **7 COURRIER**

- Conseil Général pour la modification des secteurs de recrutement des collèges du Pays de Gex et de Bellegarde.

**SEANCE LEVEE A 21H.50**